

Point fort

Les Communes veulent bâtir des écoles moins chères

Constructions scolaires Les autorités vaudoises planchent sur de nouvelles directives. La surface des classes pourrait être revue à la baisse pour permettre des économies



Investissement
Inauguré l'an dernier, le Collège d'Epandes a coûté 4,5 millions pour 5 salles de classe. A ce tarif, l'Association de communes n'a pu se permettre aucune fantaisie.

JEAN-PAUL GUINNARD-A

La lente fin des classes de village

● Si l'Etat ne pousse pas à la dépense en matière de constructions scolaires, il invite à plus de «rationalité». Et prône une organisation plus centralisée et la fin des petites écoles de village, peu adaptées aux besoins actuels et plus coûteuses en termes de transports scolaires. Directeur général adjoint de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGE), Pierre Jaccard cite l'exemple des établissements de Lucens et de Granges-près-Marnand, voisins mais si différents. Les 400 élèves de Lucens et ses alentours sont, depuis les années 1970, tous scolarisés dans un seul collège. Ceux de la région de Granges sont éparpillés sur sept sites dans autant de villages. «A Lucens, le coût annuel des transports scolaires (ndlr: assuré par une société privée) est trois à quatre fois moins élevé.» Président de l'Association scolaire intercommunale de l'Etablissement de Granges et environs, Patrick Gander s'en rend compte: «Cela représente 508 000 francs par an, soit un tiers de notre budget. C'est un problème.»

Le débat n'en demeure pas moins émotionnel. La fermeture des classes dans les villages est très souvent déplorée. D'autant que les habitants doivent déjà souvent faire le deuil de leur office postal et de leurs commerces. Syndic de Bassins, Didier Lohri rappelle aussi que l'utilisation des bus postaux par les écoliers contribue à la fréquentation des lignes de transport public, et peut les mettre à l'abri d'une suppression pure et simple. «L'autre problème, c'est que ces écoles ont parfois été construites avec l'engagement du groupement scolaire d'en payer l'amortissement sur trente ans. Qui va passer à la caisse si elles sont désaffectées avant d'être amorties?»

Selon Pierre Jaccard, le modèle des écoles décentralisées tient de plus en plus d'une spécificité vaudoise. «Dans le Valais francophone, qui est tout sauf une région urbaine, les écoles sont quatre fois moins éparpillées que chez nous.» Mais l'Etat du Valais subventionne leur construction.

Vincent Maendly

Construire une école coûte cher.voire trop cher pour les nombreuses localités vaudoises qui, sans même songer à s'offrir un bijou architectural, peinent déjà à financer la moindre «boîte à chaussures» en béton. Alors que les projets de nouveaux collèges fleurissent (*lire ci-dessous*), les Communes ont entamé avec l'Etat la révision des «directives et recommandations» en matière de constructions scolaires. Principaux buts de cet important chantier: permettre de réduire leur coût tout en clarifiant les attentes du Canton.

De l'avis général, partagé par nombre d'architectes et d'ingénieurs, ces directives datant de 2002 ont plusieurs défauts. Pour commencer, celui d'être trop détaillées. Ce document d'une soixantaine de pages indique ainsi jusqu'au nombre de paires de ciseaux que devraient contenir les espaces de rangement, en passant par la luminosité des classes au lux près, la largeur des escaliers, etc. Rien en revanche sur un point qui intéresse beaucoup les Communes: quelles sont les salles spéciales indispensables à chaque filière et degré scolaire, à la lumière de la LEO et du concordat HarmoS, qui entrent en vigueur au mois d'août.

La chasse au superflu

La distinction entre ce qui ressort de l'exigence et de la recommandation est aussi jugée trop floue. «Nous n'avons plus envie de prévoir des choses que le directeur d'établissement réclame, mais dont il s'avère que l'on aurait pu se passer», lâche le syndic d'un village nord-vaudois. «Il faut arriver à un document plus synthétique et clair», résume Michel Darbre, secrétaire général de l'Association des communes vaudoises (ADCV). Ce dernier, avec une poignée de représentants de l'Union des communes vaudoises (UCV) et de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGE), planche sur ce dossier au sein d'un groupe de travail. Ils doivent rendre leur copie à la cheffe du Département, Anne-Catherine Lyon, avant l'été.



L'extension du Collège de Dalaz, à Bussigny, est prévue pour 2016. DR



Cudrefin investira 6 millions pour sa nouvelle école. Ouverture en 2014. DR



A Colombier, un nouveau collège à 13 millions divise la population. DR



Six nouvelles classes sur la Commune du Chenit: 4,5 millions. DR



L'audacieux collège vitré prévu à Salavaux est devisé à 10 millions. DR

La mesure la plus symbolique négociée dans ce cénacle est la diminution du volume minimal des salles de classe. Depuis une douzaine d'années, il est fixé uniformément à 80 m² de surface pour 3 mètres de hauteur sous plafond, y compris pour le cycle secondaire, où le simple face-à-face entre le prof et sa vingtaine d'élèves est le plus souvent de mise. Du luxe aux yeux des Communes, qui voient une source d'économies dans l'abaissement de ce standard, élevé en comparaison intercantonale (78 m² à Fribourg, 55 m² à 65 m² à Neuchâtel, 64 m² dans le Jura).

A Yverdon, où les autorités planifient la construction d'un grand collège devisé à plus de 50 millions de francs, le syndic, Daniel von Siebenthal, a fait des projections: «En partant sur une surface de 72 m² et de 2,70 m de hauteur sous plafond pour les secondaires, nous paierions 1,5 million de moins. Et même 3 millions

avec une surface de 60 m², comme cela est encore le cas dans les écoles construites avant ces normes. C'est substantiel.»

Si la pilule sera sans doute difficile à faire avaler au corps enseignant, qui n'est pas encore consulté à ce stade, le Canton entre en matière sur le principe: «La discussion est très ouverte pour trouver le meilleur point d'équilibre entre les intérêts des élèves, des enseignants et des Communes», commente Anne-Catherine Lyon.

L'Etat a en effet conscience que bâtir une école peut sérieusement plomber le budget d'une Commune. «Il ne milite pas pour la construction de palais», reconnaît Michel Darbre. Ce serait malvenu. Depuis 2004 et la réforme EtaCom, le Canton ne verse plus 1 centime de subvention pour les bâtiments scolaires. Les Communes, seules ou réunies en arrondissement scolaires, doivent supporter la douloureuse.

Des projets à foison

Selon les démographes, ce sont 12 000 places d'école qu'il faudra créer dans le Canton d'ici à dix ans. De nombreuses Communes ont misé sur des solutions provisoires en attendant de connaître les tenants et aboutissants de la LEO et du concordat HarmoS. Plusieurs projets sont maintenant dans l'air. Nyon envisage d'investir la somme de 80 millions pour créer 4 salles de gym et 65 nouvelles classes. A Yverdon et à Vevey, les autorités doivent insérer dans le plan des investissements la construction d'un collège devisé à près de 60 millions. Du côté d'Echichens, un nouveau complexe scolaire prévu à Colombier devrait coûter environ 13 millions. Des citoyens ont fait opposition, jugeant notamment cette dépense trop élevée. A Grandson, le groupement scolaire atteindra son plafond d'endettement fixé à 15 millions en bâtissant un collège par étapes. Aux Ormonts, à Cudrefin, à Yvonand, à Belmont, à Rolle, à Saint-Prex notamment, des projets sont déjà votés ou en réflexion.

PUBLICITÉ

Piguet Fund Actions Amérique du Nord (USD)

+15,29% Performance 2012

+19% Surperformance cumulée sur 5 ans par rapport au S & P 500



PIGUET GALLAND & CIE SA
BANQUIERS DEPUIS 1856

piguetgalland.ch

«PIGUET FUND est un fonds ombrelle contractuel de droit suisse de la catégorie «Autres fonds en placements traditionnels» au sens de la LPCC. Le promoteur et gérant du fonds est Piguet Galland & Cie SA, rue de la Plaine 14, CH-1400 Yverdon-les-Bains. Le contrat de fonds du Piguet Fund a été approuvé par la FINMA pour la première fois le 26 août 2009. Les documents du fonds tels que prospectus et contrat de fonds, prospectus simplifié, rapports annuels et semestriels sont disponibles et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès du promoteur. Cette publicité ne constitue pas un conseil en investissement. La performance passée ne constitue pas une garantie de la performance future.»